

Conclusions et recommandations de la conférence
L'union des valeurs universelles et locales:
la gestion d'un avenir durable pour le patrimoine mondial
Amsterdam, 22-24 mai 2003

Résumé

Ces conclusions et recommandations ont été agréées par les participants à la conférence *L'union des valeurs universelles et locales: la gestion d'un avenir durable pour le patrimoine mondial* (Amsterdam, Pays-Bas, 22-24 mai 2003). Des représentants d'Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Burkina Faso, Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, Egypte, France, Géorgie, Ghana, Honduras, Inde, Iran, Kenya, Liban, Ex-République Yougoslave de Macédoine, Mali, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Pérou, Suriname, Uganda, Royaume-Uni, République Unie de Tanzanie, Sri Lanka, Vietnam, Zambie, Zimbabwe, du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, de l'ICCROM, de l'ICOMOS et de l'UICN ont assisté à la conférence. Le Programme de la conférence et la Liste des participants sont annexés à ce document comme Annexe 1 et Annexe 2. Les abstraits et les communications peuvent être téléchargés du site <http://www.unesco.nl>.

Préambule

1. Les participants ont exprimé leur profonde reconnaissance envers la Commission Nationale des Pays-Bas pour l'UNESCO pour l'organisation de la conférence et envers le Ministère néerlandais de l'Education, la Culture et les Sciences pour son soutien financier, ainsi qu'au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, à la Province de Noord-Holland et au Comité des Pays-Bas pour l'UICN pour leur collaboration.

2. Depuis la réunion d'experts *World Heritage Global Strategy Natural and Cultural Heritage Expert Meeting: Linking Culture and Nature* (Amsterdam, Pays-Bas, 1998), il y a eu un glissement d'orientation partant de l'identification de sites potentiels du patrimoine mondial vers la gestion et la conservation dans un contexte de développement. Davantage d'importance a été accordée à la relation intrinsèque entre la nature et la culture, les gens et les lieux, et la diversité culturelle.

3. L'objectif de la conférence fut de rassembler un large éventail de professionnels du patrimoine, actifs à la fois au niveau théorique et au niveau pratique de la gestion et de la conservation de sites, afin de mieux comprendre la connexion entre les valeurs locales et la « valeur universelle exceptionnelle », sur lesquelles les stratégies de gestion et de conservation doivent se fonder.

4. La conférence rendit hommage au concept grandissant du patrimoine mondial qui est accueilli très positivement de par le monde – avec un accent particulier sur les propriétés mixtes culturelles et naturelles, sur les paysages culturels, sur les liens entre la culture et la nature, sur la participation des communautés locales, sur les pratiques de gestion et le savoir autochtone, sur les valeurs spirituelles et sacrées, sur l'immatériel et les histoires racontées par le patrimoine mondial qui sont essentiels à la sauvegarde de la « valeur universelle exceptionnelle ».

5. Dans un environnement stimulant d'échanges trans-culturels et inter-disciplinaires, des cas d'études ont souligné la diversité du patrimoine mondial et l'immense richesse dans la variété des systèmes de gestion, des défis et des approches innovatrices à la conservation du patrimoine mondial.

6. Les conclusions et les recommandations de la conférence seront transmises à tous les Etats Parties à la Convention du patrimoine mondial, au Comité du patrimoine mondial à sa 27^{ème} session (Paris, 30 juin – 5 juillet 2003), au Centre du patrimoine mondial, aux autres unités et agences appropriées de l'UNESCO, aux organisations internationales appropriées, ainsi qu'aux organes consultatifs, avec une requête pour leurs commentaires et des opportunités de collaboration.

7. Il est à espérer que cette conférence pose une pierre fondatrice pour le partage continu de l'expérience pratique et des leçons acquises sur les différentes approches et les systèmes pour la conservation du patrimoine mondial. Les communications et un résumé des discussions seront publiés comme compendium, fournissant les moyens par lesquels un vaste public pourrait accéder à de nouvelles informations et connaissances, et surtout obtenir de l'inspiration et de l'encouragement pour la gestion durable du patrimoine culturel et naturel.

8. Les participants :

(i) Reconnaissent les structures existantes, telles que le système inter-gouvernemental, les systèmes légaux de chaque Etat partie, la responsabilité des Etats parties, et reconnaissent

l'existence de la coopération pour le patrimoine promue par les Conventions (telles que la Convention du patrimoine mondial), Déclarations, Recommandations et Programmes de l'UNESCO.

Valeurs universelle exceptionnelle et locales

(ii) Reconnaissent que la Convention du patrimoine mondial vise à protéger le patrimoine culturel et naturel de « valeur universelle exceptionnelle », mais soulignent que l'entièreté de la gamme des valeurs - y compris les valeurs locales, les valeurs spirituelles et intangibles, et les systèmes autochtones de gestion – doit être prise en compte dans le processus d'identification et de gestion durable du patrimoine mondial, comme par exemple en Côte d'Ivoire, où l'ONG Croix Verte de Côte d'Ivoire a développé des inventaires et des réseaux de forêts sacrées avec le soutien du gouvernement et du CRDI canadien.

(iii) Accentuent le fait que les valeurs universelles et locales font partie d'un *continuum*, non une hiérarchie, et ne doivent pas être dissociées. En effet, il n'est pas viable d'identifier ou de gérer la valeur universelle sans reconnaître et maintenir la valeur du lieu pour les populations locales.

(iv) Reconnaissent que les propriétés du patrimoine mondial sont des entités dynamiques où les valeurs culturelles et sociales évoluent. Elles ne devraient pas être figées dans le temps dans le but d'être conservées. En effet, la continuité entre le passé et le futur devrait être intégrée dans les systèmes de gestion, qui devraient accommoder la possibilité de changement durable et ainsi s'assurer de ce que l'évolution de la valeur locale du lieu ne soit pas étouffée.

Participation et implication

(v) Soulignent que « le patrimoine mondial concerne autant les populations que les sites ». Tous les preneurs de participation éventuellement concernés par l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial devraient être sensibilisés, consultés et impliqués dans l'interprétation et l'évaluation de ses valeurs, dans la préparation et la présentation de la Nomination, ainsi que du système de gestion. Les participants recommandent que les Etats parties s'assurent de ce que les autorités aient pris les mesures nécessaires afin que les preneurs de participation soient informés et comprennent entièrement toutes les éventuelles implications, bénéfices, coûts et conséquences du statut de patrimoine mondial sur leur patrimoine et leurs ressources culturelles et naturelles. En outre, toutes les personnes

concernées devraient continuer à être consultées sur la protection du site une fois qu'il est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

(vi) Reconnaissent que l'inscription d'une propriété sur la Liste du patrimoine mondial devrait bénéficier intégralement à la communauté internationale et locale, et pas uniquement à quelques intermédiaires. Les bénéfices pour les communautés locales doivent être appréciés dans le double contexte de la sauvegarde des valeurs de la propriété et du développement économique et social. Ces bénéfices peuvent inclure, entre autres, le respect pour les styles de vie traditionnels et l'investissement du revenu (particulièrement du tourisme) dans l'immobilier, le logement et l'éducation.

(vii) Reconnaissent également que les propriétaires et les gardiens de sites jouent un rôle central dans la gestion des sites du patrimoine mondial, et considèrent que leur implication est un pré-requis essentiel pour l'identification des valeurs du patrimoine mondial. Cela suppose une collaboration étroite entre les autorités responsables pour les sites et les communautés locales.

(viii) S'accordent que la consultation et l'implication éloquentes de tous les preneurs de participation soit basée sur des normes et des principes acceptés et sur la reconnaissance des valeurs locales et de la « valeur universelle exceptionnelle ».

(ix) Préconisent vivement que de nouvelles méthodes soient trouvées pour que les voix des communautés locales, y compris celles des peuples autochtones, soient entendues dans les *fora* internationaux sur la conservation et la gestion du patrimoine.

(x) Recommandent que des efforts soient réalisés pour maintenir les structures sociales et le savoir-faire traditionnel qui sont indispensables à la sauvegarde du patrimoine mondial en vue du développement économique et social.

Coopération internationale

(xi) Reconnaissent que l'approche multilatérale et inter-disciplinaire promue par la Convention du patrimoine mondial peut mener à des opportunités nouvelles pour la construction de la paix, le développement durable et la coopération internationale, et accentuent la nécessité de collaboration entre les Etats parties afin de réaliser cela. Les participants souhaitent également que les organisations internationales intègrent leurs efforts dans un courant principal pour la conservation et la gestion du patrimoine.

(xii) Recommandent que la coordination et la coopération entre et à l'intérieur des agences de l'ONU (particulièrement l'UNESCO, le FAO, le PNUD et le PNUE) et la Banque mondiale soient augmentées davantage, et insistent sur la nécessité de renforcer les liens entre la Convention du patrimoine mondial et les autres Conventions pour la protection du patrimoine culturel et de l'environnement, notamment le projet de Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel et la Déclaration universelle sur la diversité culturelle.

(xiii) Encouragent fermement le Comité du patrimoine mondial et le Centre du patrimoine mondial d'envisager des opportunités supplémentaires de collaboration avec d'autres Programmes de l'UNESCO, comme par exemple l'initiative inter-sectorielle Systèmes de Savoirs Locaux et Autochtones (LINKS), et le Programme Homme et Biosphère (MAB), tel que le projet MAB pour un réseau international de sites sacrés naturels pour la conservation de la diversité biologique.

Systèmes de gestion

(xiv) Reconnaissent le besoin d'appliquer une diversité de systèmes de gestion au patrimoine mondial. Dans les situations où la survie des valeurs locales et universelles dépend de la protection coutumière et du savoir autochtone, on devrait favoriser des systèmes flexibles et des approches qui ne seraient pas nécessairement basées sur un concept rigide de planification de gestion. Les systèmes traditionnels de protection devraient être utilisés là où il s'avèrent être les plus efficaces pour la conservation et le plus avantageux pour le développement économique et social durable des populations locales.

(xv) Recommandent davantage d'efforts pour partager les expériences de la diversité des systèmes de gestion à travers le monde.

(xvi) Préconisent vivement que les systèmes de gestion considèrent les opportunités variées pour le développement économique et social, à travers une conservation prenant en compte les besoins des communautés locales, et examinent les perspectives pour impliquer les communautés locales dans la gestion du territoire autour du site, comme cela a été démontré au Belovezhskaya Pushcha / Forêt de Bialowieza (Biélorussie/Pologne).

(xvii) Recommandent que la recherche scientifique et les travaux inter-disciplinaires liant la culture et la nature en théorie et en pratique soient renforcés, surtout en vue de consolider le dialogue entre les détenteurs de savoirs autochtone et scientifique, afin de rehausser la conservation de la biodiversité et de transmettre les savoirs locaux et autochtones par

l'éducation. A ces fins, l'exemple du 'réseau de chercheurs sur le terrain' du Centre culturel de Vanuatu pourrait être préconisé et appliqué là où c'est possible.

Renforcement des capacités

(xviii) Recommandent que l'on entreprenne des efforts en vue d'accroître la compréhension de la signification du savoir humain comme capital, et comme base pour la conservation durable et le développement fondé sur le respect et l'implication des communautés locales pour les valeurs sociales et culturelles.

(xix) S'accordent pour affirmer que l'échange des capacités est un complément essentiel au renforcement des capacités, et à ces fins reconnaissent que la coopération sud-sud est absolument nécessaire. De ce fait, l'exportation unilatérale (à savoir, nord-sud) d'expertise devrait être évitée partout où possible.

(xx) Reconnaissent que le renforcement et l'échange des capacités constituent un processus continu, fondé sur la confiance et les relations établies dans la durée qui requièrent un engagement à long terme.

(xxi) Préconisent encore que le renforcement et l'échange des capacités sont un dialogue continu entre tous les preneurs de participation, qui devrait se concentrer sur le développement des techniques, et aussi sur les programmes de sensibilisation. Le renforcement et l'échange des capacités devraient être suffisamment souples pour englober la diversité des systèmes de gestion, et développer l'expertise des preneurs de participation en techniques et savoir-faire, ainsi que dans d'autres disciplines essentielles telles que les compétences de gestion.

(xxii) Font appel aux Etats parties, au Comité du patrimoine mondial, au Centre du patrimoine mondial, aux organes consultatifs et à toutes les agences appropriées afin qu'ils répandent davantage l'objectif et le message de la Convention et des *Orientations*, et qu'ils partagent l'expertise acquise et les leçons tirées des projets menés avec les communautés locales et les gestionnaires de sites.

Partenariats

(xxiii) Reconnaissent que la conservation et la gestion ne peuvent être durables sans partenariats à tous les niveaux.

(xxiv) Reconnaissent le rôle fondamental des Etats parties dans l'instauration et la mise en œuvre de partenariats de longue durée.

(xxv) Reconnaissent le besoin de structures d'appui et de financement durables, créant des bénéfiques et des situations de gain sans conteste pour toutes les parties, ainsi que la nécessité de s'écarter du financement ponctuel de projets vers des mécanismes incorporés.

(xxvi) Font appel aux agences de financement pour qu'elles prennent en considération les valeurs locales pour des projets de développement et de conservation durables.

(xxvii) Préconisent la nécessité d'axer les mécanismes de conservation et de coordination dans un courant principal, en se fondant sur les principes de développement holistique, à long-terme, compréhensif, basé sur la propriété, participatif et en partenariat.

(xxviii) Conviennent qu'en vue d'édifier des partenariats pour la conservation et la gestion du patrimoine, la communauté internationale devrait adopter une vision large, avec une intégration à tous les niveaux et à travers tous les secteurs et toutes les circonscriptions, prenant en compte les complexités, les inter-dépendances et les *continua*. Il est nécessaire de construire sur les similitudes et de partager, apprendre et écouter.

(xxix) Recommandent la création de bourses UNESCO-Centre du patrimoine mondial pour la recherche, la formation et le travail de terrain sur les propriétés du patrimoine mondial, et demande aux Etats parties intéressés de développer cette proposition en association avec l'UNESCO.

Communiquer le message d'Amsterdam

(xxx) Reconnaissent la nécessité pour cette approche convenue d'être promulguée et rendue publique. Certaines de ces approches suggérées dans ce document seront un défi pour certains, et devront par conséquent être expliquées, discutées et préconisées (comme par exemple au Vème Congrès mondial sur les parcs, Durban, Afrique du Sud, septembre 2003).

(xxxi) Recommandent que les *Orientations* et les procédures, ainsi que les programmes d'action régionaux du Comité du patrimoine mondial, soient révisés afin de refléter explicitement ces conclusions et les rendre opérationnelles.